

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
22 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

**N ° 1059**

présenté par  
M. Carré

-----

**ARTICLE 14**

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« six mois »

les mots :

« un an ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte tenu de l'environnement réglementaire qui encadre l'installation d'un notaire, il est prudent d'instaurer la continuité au sein d'une étude au-delà des termes prévus au présent article.